



Luxembourg, le 14 mars 2019

Dépôt : Laurent Mosar

Groupe politique CSV

Motion

La Chambre des Députés,

- rappelant l'importance politique du principe des « Spitzenkandidaten » pour l'intégration politique de l'Union européenne en général et la légitimation démocratique du Président de la Commission européenne en particulier,
- rappelant l'importance des élections européennes aussi dans ce contexte,
- rappelant l'engagement du Parlement européen en faveur du principe des « Spitzenkandidaten »,
- rappelant la première mise en application du principe des « Spitzenkandidaten » en 2014 lors de la nomination de Jean-Claude Juncker à la présidence de la Commission européenne,
- considérant les déclarations récentes du Premier Ministre en la matière : « De Spëtzekandidat fir de Poste vum President vun der Europäescher Kommissioun soll deen sinn, deen och op enger Lëscht ass deen an den 27 Länner sech dann och opsetzt. » (Radio 100komma7, 10/05/2019),
- considérant les déclarations récentes du Ministre des Affaires étrangères et européennes en la matière : « Für das Demokratieverständnis der europäischen Bürger wäre ein Geschacher um die Spitzenposten in der EU vor den Wahlen zum Europaparlament fatal. » (Tagesspiegel, 13/05/2019),
- considérant l'article 17 du traité sur l'Union européenne (TUE) : « En tenant compte des élections au Parlement européen, et après avoir procédé aux consultations appropriées, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission »,

Invite le Gouvernement

- à se prononcer clairement pour le respect du principe des « Spitzenkandidaten » lors de la désignation du prochain Président de la Commission européenne,
- à défendre ce principe lors des négociations au sein du Conseil européen tout en se gardant, dans le cadre du traité, une certaine marge de manœuvre afin de pouvoir sortir l'Union européenne en dernier recours d'une éventuelle impasse politique lors du Conseil européen en question.